



REGLEMENT

Le règlement concerne tous les adhérents du club, ainsi que les personnes invitées.

Le fait pour un joueur ou une joueuse d'adhérer au club vaut acceptation du présent règlement. Le joueur s'engage à le respecter. Pour les adhérents de moins de 16 ans, les parents seront co-signataires du bulletin d'adhésion et de l'acceptation du présent règlement.

SEANCE D'ESSAI

En début de saison, en septembre, une séance d'essai gratuite est proposée à toute nouvelle personne souhaitant découvrir le badminton ou n'ayant jamais joué au Badminton Club de Rombas.

ADHESION

L'adhésion se fait en début de saison fin août ou début septembre.

Les membres de la saison précédente ne bénéficiant pas de « places réservées » pour le renouvellement de leur inscription, ils sont invités à renouveler leur adhésion dès les premières séances de la nouvelle saison.

Les inscriptions sont acceptées dans la limite du nombre de places disponibles (maximum 65 adhérents adultes pour la saison).

L'âge minimum pour l'inscription est de 8 ans.

L'inscription est valable pour une saison (de début septembre à fin juin de l'année suivante). Cette inscription ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

A partir de début janvier, de nouvelles inscriptions peuvent être acceptées, après décision du bureau, s'il a été observé que le quota de membres a diminué, et ceci dans les mêmes conditions qu'en septembre, c'est-à-dire qu'une séance d'essai gratuite est autorisée aux personnes souhaitant s'inscrire (voir conditions détaillées dans le paragraphe précédent) et que le montant de la cotisation reste inchangé, soit 50 €

Une adhésion n'est valable que si elle comprend tous les documents requis, à savoir le bulletin d'inscription rempli et signé, le règlement de la cotisation par chèque ou en espèces, le certificat médical.

CERTIFICAT MEDICAL

Le certificat médical est obligatoire pour adhérer au club. La pratique de notre sport n'est autorisée qu'après présentation d'un certificat de non contre-indication à la pratique du badminton. Il est à fournir au moment de l'inscription.

ASSURANCE

Le club dispose d'une assurance responsabilité civile. A vous de vérifier que vous êtes couverts par votre propre assurance individuelle.

RESPONSABILITE

Les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable du créneau horaire les aura pris sous sa responsabilité. Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci sera présent avant de le laisser au gymnase. De plus, lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité du club. Tout enfant désirant partir avant la fin du créneau ne pourra le faire que sur notification des parents, ces derniers devront venir chercher leur enfant dans le gymnase.

Le club décline toute responsabilité :

- en cas d'incident ou d'accident d'un joueur non en règle avec le club,
- en cas d'accident consécutif au non-respect des consignes ou du règlement,
- en cas de perte ou de vol occasionnés dans le gymnase ou dans les vestiaires.

HORAIRES ET SEANCES

Le Badminton Club de Rombas étant usager d'un gymnase municipal, les créneaux horaires sont susceptibles d'être modifiés d'une saison à l'autre, selon les décisions de la municipalité. Des séances peuvent être annulées en fonction d'utilisations ponctuelles du gymnase pour des événements sportifs extérieurs au club ou d'autres manifestations indépendantes de notre volonté.

Les créneaux disponibles sont :

- mardi de 19h00 à 22h pour les 16 ans et plus.
- vendredi de 19h30 à 22h pour les 16 ans et plus.
- dimanche de 9h30 à 12h pour les enfants à partir de 8 ans et pour les 16 ans et plus.

Il vous est demandé de respecter les horaires de fin de séance. A cet effet, ceux et celles qui prennent des douches sont priés de s'arrêter de jouer **au minimum 15 minutes avant la fin de la séance** afin de quitter le gymnase à l'heure de fermeture.

Les séances du mardi soir et du vendredi soir sont uniquement réservées aux adultes et aux plus de 16 ans. Les enfants ne sont pas admis pour des raisons d'assurance.

Accès aux vestiaires : le dimanche matin étant une séance à la fois pour les adultes et les enfants / adolescents, il vous est demandé de faire attention à votre tenue en sortant des douches, compte tenu de la présence des jeunes ; nous vous recommandons de porter une serviette ou d'enfiler vos sous-vêtements.

VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FERIES

Les séances sont généralement suspendues pendant les vacances scolaires de Noël, ainsi que les jours fériés. Toute exception sera notifiée aux adhérents par voie d'affichage et par email.

COTISATIONS

50 € pour les 16 ans et plus.

30 € de 8 à 15 ans inclus.

Le montant sera perçu en chèque (à l'ordre du Badminton Club de Rombas) ou en espèces. Cette inscription ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

TENUE VESTIMENTAIRE

Chaque membre doit avoir une tenue de sport compatible avec la pratique du badminton, et notamment des chaussures spécifiques aux sports en salle qui doivent être exclusivement réservées à un usage intérieur par respect du maintien de la propreté du gymnase.

MATERIEL

L'installation et le rangement du matériel (poteaux, filets, volants) doivent être assurés par les adhérents. Nous comptons sur votre bienveillance pour laisser le gymnase et les vestiaires en un état irréprochable (merci de jeter vos bouteilles vides) avant de quitter les lieux.

Le club met à votre disposition des raquettes (provisoirement en début de saison, mais pas pour la totalité de la saison) et des volants en plastique, merci d'en prendre soin.

Il est possible d'acheter des raquettes, des grips et des tubes de volants en plumes auprès du club à des prix attractifs. Se renseigner auprès des membres du bureau.

COMMUNICATION

Toute information relative au club (dates de tournois, fermetures exceptionnelles, autres événements) est communiquée par email, sur le panneau d'affichage, et sur le site internet du club <http://badmintonrombas.free.fr>

Chaque adhérent qui ne souhaite pas autoriser la diffusion sur le site internet du club de photos prises lors de tournois ou de manifestations en relation avec le club peut le signaler sur le bulletin d'inscription lors de son adhésion. Si aucun refus n'est mentionné explicitement, nous considérerons que les photos peuvent être publiées et diffusées dans le cadre « normal » de l'activité du club et de sa communication.

OCCUPATION DES TERRAINS

En cas de forte affluence lors d'une séance, il convient à tout un chacun de faire le nécessaire pour que l'ensemble des membres présents puisse jouer. Par conséquent, il vous est recommandé de ne pas jouer en simple et de quitter votre terrain après votre match.

En ce qui concerne l'occupation des terrains de double, nous vous demandons d'établir une rotation après chaque match afin de permettre à ceux qui font des matchs de double sur les terrains de simple de pouvoir à leur tour jouer sur un terrain de double.

INVITATIONS

Les adhérents peuvent amener des invités (un invité est un joueur qui vient exceptionnellement, mais qui ne s'inscrit pas), lorsque l'affluence le permet, à condition que l'invité puisse justifier qu'il peut pratiquer ce sport, soit en fournissant un certificat médical, soit en montrant une licence de la fédération. Les invités ne peuvent être acceptés qu'aux séances du mardi (sauf de septembre à fin décembre) et du dimanche matin (valable toute la saison) ; en contrepartie ils versent 1 € à chaque venue. Il est préférable que le joueur qui invite un ami prévienne au préalable le président, soit par email, soit par téléphone, soit de vive voix, pour s'assurer qu'il n'y a pas une séance spéciale ce jour-là, du type tournoi, rencontre amicale ou journée de championnat interne. Lorsqu'un joueur amène un invité, il doit le présenter aux responsables du club présents, en l'occurrence le président, le vice-président ou le trésorier. Les invités devront respecter le présent règlement, à charge pour l'hôte membre du club de les en informer.

Si un adhérent n'est pas familier du fonctionnement de l'accueil de joueurs invités, dans tous les cas il doit s'en référer auprès de le président ou de tout membre du bureau qui pourra le renseigner à ce sujet.

ENTRAINEMENT

La séance réservée à l'entraînement est le vendredi. L'entraînement n'est pas obligatoire, mais est fortement recommandé aux débutants. L'entraînement est différent pour les débutants et les confirmés et fait l'objet d'exercices adaptés au niveau du joueur. Les tranches horaires sont séparées au premier trimestre (de septembre à fin décembre). Ils font ensuite l'objet d'un réajustement en fonction des joueurs qui poursuivent l'entraînement et en fonction de la progression de leur niveau.

Il est demandé à chaque joueur désireux de suivre l'entraînement de respecter les horaires et de s'engager à le suivre pendant toute la saison, sauf en cas d'impossibilité involontaire. Dans ce cas, il convient d'en avertir l'entraîneur et le président.

Les horaires des entraînements seront communiqués en début de saison en septembre.

LITIGES ET SANCTIONS

Le club est un club loisirs pratiquant le badminton dans un esprit sportif et dans le respect de l'adversaire. Tout adhérent s'engage à garder un esprit fair-play. C'est pourquoi il ne laissera pas un joueur sur le bord des terrains et acceptera de jouer avec un partenaire ou contre un adversaire qui n'a pas son niveau.

Il ne pourra être toléré aucun propos anti-sportif, injurieux, sexiste ou raciste. Le joueur irrespectueux, qu'il soit adhérent, invité ou occasionnel, sera d'abord averti, puis si nécessaire exclu, après délibération du bureau.

Tous les adhérents doivent respecter et faire respecter ce règlement. Les responsables du club sont habilités à exclure toute personne ayant contrevenu délibérément à ce règlement.

MODIFICATIONS ET RECLAMATIONS

Le présent règlement est établi par le bureau du club. Il peut être modifié par l'Assemblée Générale, sur proposition du bureau. Toutes réclamations doivent être adressées au président.

Règlement établi et approuvé
par le Bureau du
Badminton Club de Rombas
lors de sa séance
du 31 janvier 2015